



## Sci cession immeuble exo quote part <15ke

Par **Nicolas33**, le **07/07/2021** à **23:14**

Bonjour

Question relative à l'exonération d'impôt sur la plus-value pour les cession de moins de 15000 euros.

J'ai une sci dont les parts sont détenues par moi meme à hauteur de 95% et par ma fille majeure (27 ans) pour 5%.

La sci va vendre l'immeuble qu'elle détient pour un prix de 220 000 euros.

La plus-value réalisée est déterminée au niveau de la société, mais elle est imposable au nom de chaque associé présent à la date de la cession de l'immeuble au prorata de ses droits sociaux, dans les mêmes conditions que s'il était propriétaire de l'immeuble cédé.

Quid de l'exonération applicable pour les biens, ou quote part de biens, dont la valeur est inférieure à 15 000 euros concernant ma fille qui détient 5% de la sci, soit une quote part de  $220\,000 \text{ euros} * 5\% = 11\,000 \text{ euros}$  ?

merci pour votre réponse.

Cordialement,

Nicolas

Par **john12**, le **12/07/2021** à **21:11**

Bonsoir,

Votre fille pourra bénéficier de l'exonération, dès lors que la quote-part du prix de cession correspondant à ses droits est inférieure à 15000 €.

Cordialement